



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Sous-direction chargée de la préfiguration
de l'agence ministérielle de gestion

Bureau des achats de prestations intellectuelles

**RAPPORT DE PRESENTATION
DOSSIER N°001488_SGA_SPAC_SDA_BPI**

Objet du marché : Observatoire n°2020-06 intitulé : « Observatoire de l'armée de Terre 2035 ».

Titulaire : CEIS – Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique

Marché n° / EJ CHORUS : 1800065711 (EJ court) / 2021.1050091156 (EJ long)

Montant minimum de l'accord-cadre pour chaque période en € HT : 123 250,00 €
Montant minimum de l'accord-cadre pour chaque période en € TTC : 147 900,00 €

Montant maximum de l'accord-cadre pour chaque période en € HT : 212 515,00 €
Montant maximum de l'accord-cadre pour chaque période en € TTC : 255 018,00 €

Montant minimum total de l'accord-cadre en € HT : 369 750,00 €
Montant minimum total de l'accord-cadre en € TTC : 443 700,00 €

Montant maximum total de l'accord-cadre en € HT : 637 545,00 €
Montant maximum total de l'accord-cadre en € TTC : 765 054,00 €

Mode de passation : Marché public passé selon une procédure adaptée en vertu de l'article R.2123-1-3 du code de la commande publique.

Date de lancement de la procédure : 17/12/2020

Imputation : 0144-0001-DG01.0144-07-01 -0144220301C1- D0906E0075

Client / Prescripteur : DGRIS/EMAT

SOMMAIRE

ARTICLE 1. NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE	4
1.1 Description et objectif des besoins.....	4
1.2 Antériorité.....	5
1.3 Place de l'accord-cadre dans l'opération.....	5
ARTICLE 2. ECONOMIE GENERALE DE L'ACCORD-CADRE	5
2.1 Objet de l'accord-cadre.....	5
2.2 Allotissement	5
2.3 Décomposition de l'accord-cadre	5
2.4 Durée et délais d'exécution de l'accord-cadre.....	6
2.5 Montant(s) de l'accord-cadre	6
2.6 Prix.....	9
2.7 Unité monétaire - TVA.....	9
2.8 Titulaire.....	9
2.9 Sous-traitant.....	9
2.10 Clauses environnementales	9
2.11 Clauses sociales	10
2.12 Dérogations au CCAG insérées dans le marché.....	10
ARTICLE 3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE.....	10
3.1 Choix et justification de la procédure retenue	10
3.2 Compte rendu du déroulement de la procédure	11
3.3 Publicités et mise en concurrence.....	11
3.4 Résultat de l'ouverture des plis	11
3.5 Visites du site.....	13
ARTICLE 4. CHOIX DU TITULAIRE.....	13
4.1 Critères de jugement des offres	13
4.2 Jugement des offres	14
4.3 Négociation.....	21
4.4 Convenance des prix.....	39
4.5 Performance économique.....	39

Pièces justificatives :

N°1 – Avis d'appel public à la concurrence :

Envoyé pour publication et mis en ligne sur la plate-forme des achats de l'Etat (La Place) les 17 et 22 décembre 2020.

Publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 22 décembre 2020 (avis n°20-154658).

Publié au journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 22 décembre 2020 (avis n°2020/S 249-622232).

N°2 – Registre du dépôt des offres du 18 janvier 2021.

N°3 – Procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 19 janvier 2021.

N°4 – Offres initiales des soumissionnaires (extrait commercial).

N°5 – Courriers de demande de complément de candidature transmis via La Place le 15 février 2021 et réponse des sociétés les 23 et 25 février 2021 .

N°6 – Courriers de convocation à une réunion de négociation transmis via La Place le 8 avril 2021.

N°7 – Offres des soumissionnaires post négociation (extrait commercial).

N°8 – Courrier de négociation (2^{ème} tour) transmis via La Place le 15 juin 2021.

N°9 – Offre finale des soumissionnaires (extrait commercial).

Pièces de référence :

N°1 – Cahier des clauses particulières (CCP) valant acte d'engagement n°001488_SGA_SPAC_SDA_BPI du 6 novembre 2020 et son annexe.

N°2 – Règlement de la consultation n°001488_SGA_SPAC_SDA_BPI du 6 novembre 2020 et son annexe.

ARTICLE 1. NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

1.1 Description et objectif des besoins.

1.1.1 Contexte.

L'observatoire dédié à l'armée de Terre 2035 existe depuis octobre 2017. Il permet d'alimenter la réflexion stratégique et prospective de l'EMAT sur des sujets spécifiquement « terrestres », qui ne sont pas fréquemment traités en dehors de l'armée de Terre. Ce regard extérieur et indépendant s'avère très utile, en confortant ou questionnant des positions partagées au sein de l'armée de Terre.

Cet observatoire doit produire des réflexions, le plus souvent prospectives, sur des sujets en rapport avec l'armée de Terre, son fonctionnement institutionnel et organique, son emploi opérationnel, son rôle stratégique. Les sujets traités peuvent donc être très variés et en particulier relatifs à la sociologie, à la science des organisations, à la technologie et au monde industriel, aux relations internationales, aux finances publiques, à la communication, aux opérations militaires, à des comparatifs avec les armées de Terre d'autres nations...

Les sujets traités ces trois dernières années portent sur les thématiques suivantes :

- Soldat et démographie.
- Les engagements possibles pour l'armée de Terre dans le futur.
- Armée de Terre et innovation.
- La Russie et ses frontières occidentales.
- Les évolutions en Afrique et au Moyen-Orient.
- Les opérations dans la grande profondeur.
- Le recours au proxis.
- La pertinence de l'organisation en régiments.
- L'émergence d'une culture opérationnelle commune en Europe.
- Les impacts de l'intelligence artificielle sur le champ de bataille.
- Armée de Terre et espace.
- L'implantation géographique des unités de l'armée de Terre.
- La prise en compte de la singularité militaire dans l'élaboration des normes.
- Le modèle capacitaire de l'armée de Terre allemande.
- Le rôle de l'armée de Terre dans une dissuasion globale.
- Le concept russe de guerre de nouvelle génération.
- Le concept américain de Multi Domain Operations.
- L'impact des systèmes automatisés sur la conduite de la guerre.
- La guerre dans les champs immatériels (cyber, électromagnétique et influence).
- Mieux recruter pour mieux fidéliser.
- Les voies possibles de coopération militaire avec la Russie.
- La remontée en puissance à la lumière des vulnérabilités et dépendances industrielles révélées par la crise sanitaire.
- Quels seraient les impacts d'une « pandémie numérique » pour l'armée de Terre (fonctionnement et rôle au sein de la Nation) ?
- Etude comparée de l'organisation actuelle de l'armée de Terre avec le système des régions militaires et divisions territoriales existant jusque dans les années 1990.

1.1.2 Enjeux et objectifs

Le présent observatoire permet à l'administration de disposer d'une analyse régulière de sujets d'intérêt pour l'armée de Terre. Les travaux alimentent la réflexion de l'état-major demandeur et peuvent contribuer à orienter son action. En conséquence, les livrables doivent être le fruit d'une analyse experte, pluridisciplinaire, indépendante. Il ne s'agit en aucun cas de produire un recueil ou une synthèse des publications récentes et/ou d'articles de presse spécialisée mais une analyse libre et approfondie de problématiques pouvant intéresser les forces terrestres aboutissant à des recommandations concrètes et opérationnelles.

En produisant une analyse transverse et interdisciplinaire capable de prendre en compte les interactions entre problématiques politiques, socio-économiques, démographiques, organiques et capacitaires, le présent observatoire permet :

- d'assurer le suivi des dynamiques internationales majeures, en particulier l'évolution de la conflictualité impliquant un renouvellement de l'offre stratégique des forces terrestres ;
- d'anticiper les changements démographiques et sociologiques des quinze prochaines années et en traduire les impacts potentiels pour l'armée de Terre ;

- d'analyser l'organisation actuelle de l'armée de Terre et la confronter à d'autres modèles, pour en dégager ses forces et ses faiblesses et formuler des recommandations concrètes ;
- de renforcer la connaissance des autres armées de Terre (alliées, neutres, potentiellement ou de manière avérée hostiles) ;
- de prendre du recul sur les impacts sur les forces terrestres des innovations technologiques civiles et militaires.

Le présent observatoire contribue également à sécuriser la relève de l'expertise sur les thématiques terrestre grâce à l'association de jeunes chercheurs aux travaux, à la compréhension des problématiques terrestres et à leur diffusion par l'organisation de séminaires et au développement des liens entre l'administration et le milieu de la recherche.

Au vu de la zone géographique particulièrement vaste à couvrir, l'intérêt de l'observatoire repose sur son caractère global (possibilité de traiter de sujets et problématiques communs à plusieurs pays) et sur la possibilité de réaliser des notes sur certains pays en particulier. Les orientations et priorités sont à définir conjointement avec le titulaire.

1.2 Antériorité

Le présent marché fait suite au marché à bons de commande n°2017.1050100589 (EJ n°1800045080) relatif à « l'observatoire intitulé : observatoire armée de Terre 2035 », notifié le 9 octobre 2017, pour une durée de 36 mois (3 périodes de 12 mois chacune) et conclu pour un montant minimum de 196 675,00 € HT soit 236 010,00 € TTC et un montant maximum de 233 175,00 € HT soit 279 810,00 € TTC.

Ce marché était composé de 3 postes forfaitaires et 2 postes à bons de commande pour la première période et 2 postes forfaitaires et 2 postes à bons de commande pour les deuxièmes et troisièmes périodes.

Le titulaire de ce marché à bons de commande était un groupement conjoint composé :

- du mandataire, l'association dénommée la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) ;
- du cotraitant, Eurocrise.

Un avenant n°1 ayant pour objet « l'augmentation du nombre de notes d'analyse à produire correspondant au poste à bons de commande n°1 ayant pour conséquence une incidence financière sur le montant total maximum de l'accord-cadre pour une période » a été notifié au titulaire le 28 février 2019.

Suite à cet avenant, le nouveau montant total maximum de l'accord-cadre est de 256 005,00 € HT soit 307 206,00 € TTC.

Un avenant n°2 ayant pour objet la « mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE » a été notifié au titulaire le 11 mars 2020.

En date du 8 novembre 2020, 7 bons de commande ont été passés au titre de ce marché, pour un montant de 56 230,00 € HT soit 67 476,00 € TTC.

1.3 Place de l'accord-cadre dans l'opération

Sans objet

ARTICLE 2. ECONOMIE GENERALE DE L'ACCORD-CADRE

2.1 Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet l'observatoire n°2020-06 intitulé : « Observatoire de l'armée de Terre 2035 ».

2.2 Allotissement

Le projet nécessite une réponse globale. Par conséquent, il est souhaitable que l'ensemble des prestations soit piloté par un titulaire unique.

2.3 Décomposition de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande, mixte et à périodes.

Il est composé de 3 périodes. Chaque période comprend deux (2) postes forfaitaires et huit (8) postes à bons de commande dont la décomposition est détaillée ci-dessous.

2.4 Durée et délais d'exécution de l'accord-cadre

L'accord-cadre prend effet à sa notification (T₀). Par dérogation à l'article 13.1 du cahier des clauses administratives générales particulières applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG/PI), il est conclu pour une durée de validité de douze (12) mois à compter de la date de la réunion de lancement (T₁).

Il est reconduit tacitement deux (2) fois par périodes égales et consécutives de douze (12) mois, sauf dénonciation par la personne publique.

En cas de non-reconduction, le titulaire de l'accord-cadre en est informé par lettre recommandée avec AR, un (1) mois avant la date de reconduction.

La réunion de lancement se tient dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'accord-cadre (T₀).

2.5 Montant(s) de l'accord-cadre

Le montant et les prestations attendues au titre des 10 postes du présent accord-cadre sont définis ci-dessous et se décomposent de la manière suivante :

Postes	Libellé de la prestation	Prix € HT	Prix € TTC	Délais d'exécution
P1 (forfaitaire)	Rédaction de notes d'analyse (5 pour chaque période)	77 750,00	93 300,00	T _x + 12 mois
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P2 (forfaitaire)	Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1 pour chaque période)	45 500,00	54 600,00	T _x + 9 mois
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	

T_x : date de la réunion de lancement / date de la reconduction de la période concernée

Bordereau de prix unitaires (postes à bons de commande) :

Postes	Libellé de la prestation	Prix € HT	Prix € TTC	Délais d'exécution
P3 (Poste à bons de commande)	P3A Organisation et animation d'un (1) séminaire de 60 personnes dans un lieu de prestige	18 595,00	22 314,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	

	dont part du co-traitant	/	/	
	P3B Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	23 005,00	27 606,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
	P3C Organisation et animation d'un (1) séminaire de 120 personnes dans un lieu de prestige	25 415,00	30 498,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P4 (Poste à bons de commande)	P4A Organisation et animation d'un (1) séminaire de 60 personnes dans les locaux de l'administration en région parisienne	9 475,00	11 370,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
	P4B Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans les locaux de l'administration en région parisienne	9 475,00	11 370,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
	P4C Organisation et animation d'un (1) séminaire de 120 personnes dans les locaux de l'administration en région parisienne	9 475,00	11 370,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P5	Rédaction d'une (1) note d'analyse supplémentaire	15 550,00	18 660,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	

(Poste à bons de commande)	dont part du co-traitant	/	/	
P6 (Poste à bons de commande)	Organisation et participation à un (1) séminaire fermé (de 25 personnes maximum)	3 550,00	4 260,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P7 (Poste à bons de commande)	Participation à un débat (dédié à la note d'analyse)	2 150,00	2 580,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P8 (Poste à bons de commande)	Participation à un débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	2 900,00	3 480,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P9 (Poste à bons de commande)	Participation à un débat par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	2 725,00	3 270,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	
P10 (Poste à bons de commande)	Participation à un débat par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse « majeure »)	3 150,00	3 780,00	Précisés dans le bon de commande
	dont part du mandataire	/	/	
	dont part du co-traitant	/	/	

	en € HT	en € TTC
Montant minimum de l'accord-cadre pour une période (*) :	123 250,00	147 900,00
dont part du mandataire	/	/
dont part du co-traitant	/	/
Montant maximum de l'accord-cadre pour une période (**) :	212 515,00	255 018,00

dont part du mandataire	En fonction des bons de commande	En fonction des bons de commande
dont part du co-traitant	En fonction des bons de commande	En fonction des bons de commande

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

2.6 Prix

2.6.1 Type et forme du prix

Les prix des postes P1 à P2 de chaque période sont forfaitaires, définitifs et révisables.

Les prix des postes P3 à P10 de chaque période sont unitaires, définitifs et révisables.

2.6.2 Mois d'établissement du prix de l'accord-cadre

Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis selon les conditions économiques en vigueur au mois de signature par le titulaire du cahier des clauses particulières (CCP) n° 001488_SGA_SPAC_SDA_BPI, valant acte d'engagement et son annexe, soit celle du mois de juin 2021.

2.6.3 Modalités de révision des prix

Les prix sont révisables dans les conditions fixées à l'article 10.4.2 du CCP valant AE ci-dessus mentionné.

2.7 Unité monétaire - TVA

Les prix sont établis en euros.

Les prestations exécutées au titre du présent accord-cadre sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur.

2.8 Titulaire

Société : CEIS – Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique
Chiffre d'affaires du dernier exercice disponible : ██████████
Adresse siège social : Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine – BP 36 – 75015 PARIS
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée
Numéro SIRET : 414 881 821 00063
Capital social : 150 510 Euros
Code APE : 7022Z
Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

L'établissement est considéré comme une PME/PME au sens de la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003.

2.9 Sous-traitant

Le titulaire ne déclare pas de sous-traitant.

2.10 Clauses environnementales

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de

préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du contrat et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du contrat, les modifications éventuelles, demandées par le représentant du pouvoir adjudicateur, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature d'un avenant par les parties au contrat.

Par ailleurs, comme stipulé à l'article 8 du cahier des clauses particulières valant acte d'engagement, les livrables font l'objet d'une transmission dématérialisée.

Enfin, dans l'hypothèse où le titulaire est amené à remettre des supports papier au titre du présent contrat (lors des réunions par exemple), le papier recyclé doit être utilisé dès lors qu'il est disponible. A défaut, le papier utilisé doit être intégralement issu de forêts gérées durablement.

Dans l'hypothèse où le titulaire est amené à assurer des prestations de bouche, l'achat de plastique à usage unique est à proscrire. De plus, au moins 50 % des produits doivent être de qualité et durables, dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique.

Dans l'hypothèse où le titulaire est amené à assurer le transport des intervenants, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à 6 heures ».

2.11 Clauses sociales

Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de l'annexe n°1 du cahier des clauses particulières valant acte d'engagement, le titulaire doit associer à minima un jeune chercheur aux recherches afin de favoriser le renouvellement et la continuité de la recherche sur l'objet du présent accord-cadre, et ainsi favoriser l'insertion de jeunes professionnels.

2.12 Dérogations au CCAG insérées dans le marché

L'article 1 « Pièces contractuelles » déroge aux dispositions de l'article 4.1 du CCAG/PI.

L'article 3.1 « Durée de l'accord-cadre » déroge aux dispositions de l'article 13.1 du CCAG/PI.

Les articles 6.2.2 « Remplacement » et 6.2.3 « Récusation du personnel du titulaire par la personne publique » dérogent aux dispositions de l'article 3.4.3 du CCAG/PI.

L'article 9.1 « Opérations de vérification » déroge aux dispositions des articles 26 et 26.5 du CCAG/PI.

L'article 9.2 « Réception » déroge aux dispositions de l'article 27 du CCAG/PI.

L'article 9.3 « Ajournement » déroge aux dispositions de l'article 27.2 du CCAG/PI.

L'article 12 « Pénalités » déroge aux dispositions de l'article 14.1 du CCAG/PI.

ARTICLE 3. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

3.1 Choix et justification de la procédure retenue

Le présent accord-cadre à bons de commande est passé selon une procédure adaptée ouverte avec publicité et avec négociation en vertu de l'article R2122-1-3 du code de la commande publique.

Ce choix résulte du fait que le présent accord-cadre a pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Par ailleurs, la procédure choisie permet, d'une part, de faire jouer la concurrence et, d'autre part de recourir à la négociation tant technique que financière.

3.2 Compte rendu du déroulement de la procédure

Date	Objet
17/12/2020	Publication sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE)
17/12/2021 22/12/2020	Envoi et publication de la consultation au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)
17/12/2021 22/12/2020	Envoi et publication de la consultation au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE)
18/01/2021	Date limite de remise des offres initiales
19/01/2021	Commission d'ouverture des plis (COP)
15/02/2021	Mise en ligne du courrier de demande de complément de candidature sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE)
22/02/2021 25/02/2021	Réponse aux demandes de complément de candidature
08/04/2021	Mise en ligne des courriers de négociation sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE)
05/05/2021	Date limite de remise des offres
15/06/2021	Mise en ligne des courriers de négociation (2 ^{ème} tour) sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE)
21/06/2021	Remise de l'offre finale

3.3 Publicités et mise en concurrence

La consultation afférente au présent accord-cadre a été transmises pour publication sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE), le 17 décembre 2020.

La consultation a été publiée sur la PLACE le 22 décembre 2020.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) est paru le 22 décembre 2020 au BOAMP (avis n°20-154658) (pièce justificatives n°1) et le 22 décembre 2020 au JOUE – avis n° 2020/S249-622232 (pièce justificative n°1).

3.4 Résultat de l'ouverture des plis

A la date limite de remise des offres, fixée le 18 janvier 2021 à 17h, le registre des dépôts fait état de (3) plis reçus par le service en version dématérialisée (pièce justificative n°2) :

Opérateurs économiques	Date d'arrivée	Heure d'arrivée
<ul style="list-style-type: none"> Fondation pour la recherche (FRS) (mandataire du groupement conjoint – cotraitant Eurocrise) 	18/01/2021	13h20
<ul style="list-style-type: none"> CGI Business Consulting France 	18/01/2021	14h30
<ul style="list-style-type: none"> Compagnie Européenne d'intelligence (CEIS) 	18/01/2021	16h53

La commission d'ouverture des plis (COP), réunie le 19 janvier 2021, a procédé à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres (pièce justificative n°3).

3.4.1 Candidatures

3.4.1.1 Documents à produire pour la sélection des candidatures

La sélection des candidats s'est effectuée au regard des documents demandés à l'article IV. A. du règlement de la consultation (RC).

3.4.1.2 Examen des candidatures

Les trois candidatures ont été reçues dans les délais.

Leur examen a permis de constater que les trois candidatures étaient incomplètes et ne comprenaient pas l'ensemble des documents demandés dans le règlement de la consultation.

Le service a donc eu recours à l'article R. 2144-2 du code de la commande publique et un courrier de demande de complément a été transmis aux candidats, via La Place, le 15 février 2021 (pièce justificative n°5).

Le délai de remise des éléments manquant était de dix (10) jours maximum.

Les pièces qui étaient manquantes sont détaillées ci-dessous pour chacun des candidats :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

➤ Candidature de la société CEIS :

- La liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé, sans oublier le montant (qui n'est pas indiqué dans la liste figurant dans le pli transmis).

3.4.1.3 Bilan des candidatures

Les trois candidats ayant transmis les éléments manquants dans les délais impartis, les trois candidatures ont été déclarées recevables.

3.4.2 Offres

3.4.2.1 Documents à produire pour le choix des offres

Dans le cadre de la présente consultation, l'administration a imposé la transmission électronique des offres.

Conformément à l'article IV. B. du règlement de consultation (RC), le dossier de l'offre doit contenir impérativement les documents suivants :

1. **Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP valant AE) et le cas échéant, son (ses) annexe(s) complétée(s) par une personne habilitée à engager la société.**
2. **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).**
3. **Le mémoire technique.**

3.4.2.2 Bilan des offres

[Redacted content]

3.4.2.3 Variantes

Les variantes n'ont pas été autorisées dans l'avis d'appel à la concurrence.

3.5 Visites du site

Sans objet.

ARTICLE 4. CHOIX DU TITULAIRE

4.1 Critères de jugement des offres

Le règlement de la consultation définit, en son article VII, les critères de jugement des offres comme suit :

4.1.1 Jugement technique

Chaque soumissionnaire se voit attribuer une note technique sur 60 points, décomposée de la manière suivante :

Critères	Points
Qualité et pertinence de la proposition technique	/36
Compréhension argumentée de la problématique (enjeux, objectifs et contexte général).	8
Méthodologie mise en œuvre pour accéder à l'information pertinente (moyens de recherche dynamique et innovants, phasage des différentes actions) et pour garantir la qualité des livrables produits.	12
Méthodologie et moyens mis en œuvre dédié à l'organisation des séminaires, des débats et des débats en visio/audio conférence incluant la liste détaillée des lieux proposés par le candidat pour les séminaires.	12
Liste des 5 sujets susceptibles de faire l'objet de notes d'analyse durant la première période du présent accord-cadre décrivant la problématique, accompagnée pour l'un d'entre eux d'un plan détaillé.	4
Qualité et pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe scientifique	/14

Qualité des profils de l'équipe de chercheurs conformément à l'article 7 de l'annexe technique du CCP valant AE. Méthode, coordination du travail et modalités de répartition des tâches entre les différents acteurs.	14
Cas pratique	/10
Proposition d'une analyse du discours présidentiel du 7 février 2020 concernant la stratégie de défense et la dissuasion (1 feuille recto-verso maximum).	10

4.1.2 Jugement financier

Chaque candidat se voit attribuer une note financière (NF) sur un nombre maximum de 40 points :

CRITERE FINANCIER	POINTS
NF = 40 x $\frac{\text{Montant de l'offre* la moins chère}}{\text{Montant de l'offre notée}}$	/40
NOTE FINANCIERE (NF)	/40

*Le montant de l'offre résulte des montants forfaitaires, indiqués par les candidats dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur offre, et du scénario de commandes. **

**Scénario (*ci-dessous*) non fourni et calculé par l'administration sur la base des prix indiqués par les candidats dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur offre.

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1		
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2		
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P38		
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5		
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé de 25 personnes maximum	Poste à bon de commande P6		
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7		
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8		
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9		
Montant total scénario			

4.1.3 Détermination de la meilleure offre

Les offres sont classées dans l'ordre décroissant en fonction de la note globale obtenue pour chaque offre. La note globale correspond à la somme des notes obtenues pour le jugement technique et pour le jugement financier.

Si à l'issue du classement final, la note globale attribuée à plusieurs offres est égale, le pouvoir adjudicateur se base sur la note affectée au jugement du critère prépondérant pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

4.2 Jugement des offres

Le jugement de l'offre s'est effectué au regard de l'article VII du règlement de la consultation.

4.2.1 Jugement des offres initiales

4.2.1.1 Jugement technique

L'analyse des offres initiales est détaillée ci-dessous :

**CRITERE 1 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
(36 POINTS)**

Sous-critère 1 : compréhension argumentée de la problématique (enjeux, objectifs et contexte général). (8 points)

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[Redacted content]

Note du sous-critère 1 : [Redacted]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[Redacted content]

Note du sous-critère 1 : [Redacted]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

L'approche du contexte est dynamique, originale et intéressante. En effet, elle s'inscrit dans la profondeur historique et géographique. Les enjeux géostratégiques à venir sont parfaitement maîtrisés et les défis associés de l'armée de terre (adT) bien identifiés.

Note du sous-critère 1 : 8/8 points

Sous-critère 2 : Méthodologie mise en œuvre pour accéder à l'information pertinente (moyens de recherche dynamique et innovants, phasage des différentes actions) et pour garantir la qualité des livrables produits. (12 points)

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[Redacted]

Note du sous-critère 2 [Redacted]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[Redacted]

Note du sous-critère 2 : [Redacted]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

La réponse à cette question est exposée très clairement. La méthode est simple et l'objectif est compris : analyse experte, indépendante, interdisciplinaire et débouchant sur des recommandations. Le calendrier proposé en 5^e partie garantit un procédé rigoureux d'établissement des livrables.
Cependant, l'exposé de cette partie ne rentre pas dans le détail des moyens de recherche ni ne fait mention de méthodes particulièrement innovantes.

Note du sous-critère 2 : 10/12 points

Sous-critère 3 : Méthodologie et moyens mis en œuvre dédiés à l'organisation des séminaires, des débats et des débats en visio/audio conférence incluant la liste détaillée des lieux proposés par le candidat pour les séminaires. (12 points)

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[Redacted]

Note du sous-critère 3 : [Redacted]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[Redacted]

[REDACTED]
[REDACTED]
Note du sous-critère 3 : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

La méthodologie est exprimée clairement et simplement notamment la slide « évènements » qui montre expérience et professionnalisme. Elle fait la part-belle, dans les trois étapes, à l'aspect communicationnel, qui représente effectivement un enjeu important.

L'offre est généraliste ; elle mérite d'être plus personnalisée et gagnerait à avancer quelques propositions innovantes.

Il serait utile de préciser les capacités qui permettront de mettre en œuvre, si nécessaire, la solution audiovisio.

La liste détaillée des lieux proposés pour les séminaires n'apparaît pas.

Note du sous-critère 3 : 7/12 points

Sous-critère 4 : Liste des 5 sujets susceptibles de faire l'objet de notes d'analyse durant la première période du présent accord-cadre décrivant la problématique, accompagnée pour l'un d'entre eux d'un plan détaillé. (4 points)

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Note du sous-critère 4 : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Note du sous-critère 4 : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

Aucun sujet n'est proposé.

Note du sous-critère 4 : 0/4 points

Critère 2 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA COMPOSITION ET DE L'ORGANISATION DE L'EQUIPE SCIENTIFIQUE (14 points)

Qualité des profils de l'équipe de chercheurs conformément à l'article 7 de l'annexe technique du CCP valant AE.

Méthode, coordination du travail et modalités de répartition des tâches entre les différents acteurs.

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[REDACTED]

Note du sous-critère : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[REDACTED]

Note du sous-critère : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

[REDACTED] apparaît riche et les profils des chercheurs très variés.
La constitution de l'équipe projet est claire, les compétences des membres du comité scientifique sont complémentaires.

La méthode de répartition des tâches gagnerait à être mieux explicitée [REDACTED]

Note du sous-critère : 12/14 points

Critère 3 : Cas pratique (10 points)

Proposition d'une analyse du discours présidentiel du 7 février 2020 concernant la stratégie de défense et la dissuasion (1 feuille recto-verso maximum).

Concernant l'offre technique de l'association FRS :

[REDACTED]

L'évocation de la dissuasion conventionnelle, point du discours particulièrement dimensionnant pour l'adT, n'est pas particulièrement relevé ni mis en avant dans le tableau final.

Note du sous-critère : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CGI France :

[REDACTED]

Note du sous-critère : [REDACTED]

Concernant l'offre technique de la société CEIS :

Le cas pratique n'est pas étudié.

Note du sous-critère : 0/10 points

- Le tableau ci-après récapitule les notes techniques obtenues à l'issue de l'analyse technique des offres initiales :

			Soumissionnaires		
			[REDACTED]	[REDACTED]	CEIS
CRITERES	Critère 1 (sur 36 points)	Sous-critère 1 (sur 8 points)	[REDACTED]	[REDACTED]	8
		Sous-critère 2 (sur 12 points)	[REDACTED]	[REDACTED]	10
		Sous-critère 3 (sur 12 points)	[REDACTED]	[REDACTED]	7
		Sous-critère 4 (sur 4 points)	[REDACTED]	[REDACTED]	0
		Total critère 1	[REDACTED]	[REDACTED]	25
	Critère 2 (sur 14 points)		[REDACTED]	12	
	Critère 3 (sur 10 points)		[REDACTED]	0	
	Note technique totale Sur 60 points			[REDACTED]	[REDACTED]
Classement			[REDACTED]	[REDACTED]	3

4.2.1.2 Jugement financier

Les tableaux ci-après détaillent la note financière initiale calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur offre (pièce justificative n°4).

- **Offre financière de FRS :**

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	██████	██████
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	██████	██████
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B	██████	██████
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	██████	██████
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé de 25 personnes maximum	Poste à bon de commande P6	██████	██████
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7	██████	██████
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8	██████	██████
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9	██████	██████
Montant total scénario		233 578,33	287 644,00

- **Offre financière de CGI :**

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	██████	██████
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	██████	██████
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B	██████	██████
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	██████	██████
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé de 25 personnes maximum	Poste à bon de commande P6	██████	██████
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7	██████	██████
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8	██████	██████
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9	██████	██████
Montant total scénario		265 073,00	318 087,60

- **Offre financière de CEIS :**

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	██████	██████
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	██████	██████
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B	██████	██████
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	██████	██████
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé de 25 personnes maximum	Poste à bon de commande P6	██████	██████
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7	██████	██████
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8	██████	██████
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9	██████	██████
Montant total scénario		294 750,00	353 700,00

- Le tableau ci-après récapitule les montants du scénario de commandes et les notes financières obtenues :

Soumissionnaires	Montant de l'offre calculée sur la base du scénario en € HT	Note financière sur 40 points	Classement
1. FRS	233 578,33	██████	█
2. CGI	265 073,00	██████	██████
3. CEIS	294 750,00	██████	3 ^{ème}

4.2.1.3 Classement issu des notations technique et financière des offres initiales

Le classement à l'issue de la notation technique et financière des offres initiales donne les résultats suivants :

Soumissionnaires	Note technique sur 60 points	Note financière sur 40 points	Note totale sur 100 points	Classement
1. FRS	██████	██████	██████	█
2. CGI	██████	██████	██████	██████
3. CEIS	37.00	31.70	68.70	3 ^{ème}

4.3 Négociation

Conformément à l'article VI du règlement de la consultation, le service a fait le choix de recourir à a négociation avec les trois (3) soumissionnaires.

Le service a entamé lesdites négociations en transmettant via la PLACE le 8 avril 2021 (pièce justificative n°6) un courrier de convocation à une réunion de négociation. Cette réunion s'est déroulée le 26 avril 2021. Les remarques transmises par l'Administration sont détaillées au paragraphe 4.3.1 ci-dessous.

Il a été demandé aux soumissionnaires de remettre une nouvelle proposition technique et financière au plus tard le 5 mai 2021 avant 17h00.

Les 3 candidats ont répondu dans les délais en apportant, d'une part, des précisions sur leurs offres, et en transmettant, d'autre part, une nouvelle offre financière.

4.3.1 Jugement technique post 1er tour de négociation

Suite à la nouvelle offre reçue des soumissionnaires, l'analyse de l'offre technique initiale a été complétée.

- Offre technique de l'association FRS :

CRITERE 1 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE
<i>Sous-critère 1 : compréhension argumentée de la problématique (enjeux, objectifs et contexte général). (8 points)</i>
<u>Complément demandé :</u> - [REDACTED] [REDACTED]
<u>Analyse de la réponse apportée :</u> [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
<u>Note finale après négociation :</u> [REDACTED]
<i>Sous-critère 3 : Méthodologie et moyens mis en œuvre dédiés à l'organisation des séminaires, des débats et des débats en visio/audio conférence incluant la liste détaillée des lieux proposés par le candidat pour les séminaires. (12 points)</i>
<u>Complément demandé :</u> - [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
<u>Analyse de la réponse apportée :</u> [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
<u>Note finale après négociation :</u> [REDACTED]
<i>Sous-critère 4 : Liste des 5 sujets susceptibles de faire l'objet de notes d'analyse durant la première période du présent accord-cadre décrivant la problématique, accompagnée pour l'un d'entre eux d'un plan détaillé. (4 points)</i>
<u>Complément demandé :</u> - [REDACTED]
<u>Analyse de la réponse apportée :</u> [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
<u>Note finale après négociation :</u> [REDACTED]
CRITERE 2 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA COMPOSITION ET DE L'ORGANISATION DE L'EQUIPE SCIENTIFIQUE (14 points)

Qualité des profils de l'équipe de chercheurs conformément à l'article 7 de l'annexe technique du CCP valant AE.

Méthode, coordination du travail et modalités de répartition des tâches entre les différents acteurs.

Compléments demandés :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Analyse de la réponse apportée :

[REDACTED]

Note finale après négociation : [REDACTED]

CRITERE 3 : CAS PRATIQUE (10 POINTS)

Proposition d'une analyse du discours présidentiel du 7 février 2020 concernant la stratégie de défense et la dissuasion (1 feuille recto-verso maximum).

Complément demandé :

- [REDACTED]

Analyse de la réponse apportée :

[REDACTED]

Note finale après négociation : [REDACTED]

- Offre technique de la société CGI :

CRITERE 1 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Sous-critère 1 : compréhension argumentée de la problématique (enjeux, objectifs et contexte général). (8 points)

<p>Complément demandé :</p> <p>- [REDACTED]</p>
<p>Analyse de la réponse apportée :</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
<p>Note finale après négociation : [REDACTED]</p>
<p>Sous-critère 2 : Méthodologie mise en œuvre pour accéder à l'information pertinente (moyens de recherche dynamique et innovants, phasage des différentes actions) et pour garantir la qualité des livrables produits. (12 points)</p>
<p>Compléments demandés :</p> <p>- [REDACTED]</p> <ul style="list-style-type: none"> • [REDACTED] • [REDACTED]
<p>Analyse de la réponse apportée :</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
<p>Note finale après négociation : [REDACTED]</p>
<p>Sous-critère 3 : Méthodologie et moyens mis en œuvre dédiés à l'organisation des séminaires, des débats et des débats en visio/audio conférence incluant la liste détaillée des lieux proposés par le candidat pour les séminaires. (12 points)</p>
<p>Complément demandé :</p> <p>- [REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
<p>Analyse de la réponse apportée :</p> <p>[REDACTED]</p>
<p>Note finale après négociation : [REDACTED]</p>
<p>Sous-critère 4 : Liste des 5 sujets susceptibles de faire l'objet de notes d'analyse durant la première période du présent accord-cadre décrivant la problématique, accompagnée pour l'un d'entre eux d'un plan détaillé. (4 points)</p>

Compléments demandés :

- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]

Analyse de la réponse apportée :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Note finale après négociation : [REDACTED]

CRITERE 3 : CAS PRATIQUE (10 POINTS)

Proposition d'une analyse du discours présidentiel du 7 février 2020 concernant la stratégie de défense et la dissuasion (1 feuille recto-verso maximum).

Complément demandé :

- [REDACTED]
[REDACTED]

Analyse de la réponse apportée :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Note finale après négociation : [REDACTED]

- **Offre technique de la société CEIS :**

CRITERE 1 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Sous-critère 2 : Méthodologie mise en œuvre pour accéder à l'information pertinente (moyens de recherche dynamique et innovants, phasage des différentes actions) et pour garantir la qualité des livrables produits. (12 points)

Complément demandé :

- Il a été demandé au candidat de détailler les moyens mis en place dédiés à la recherche d'informations de manière innovante et pertinente.

Analyse de la réponse apportée :

La liste des moyens détaillés et les modalités de leur mise en œuvre répondent aux exigences.

[REDACTED] mise en avant est un complément très intéressant.

Note finale après négociation : 12/12 (soit + 2 points)

Sous-critère 3 : Méthodologie et moyens mis en œuvre dédiés à l'organisation des séminaires, des débats et des débats en visio/audio conférence incluant la liste détaillée des lieux proposés par le candidat pour les séminaires. (12 points)

Compléments demandés :

- Il a été demandé au candidat de :
 - détailler de manière plus personnalisée la méthodologie et les moyens dédiés à l'organisation du séminaire ;
 - préciser les capacités de mise en place des débats en visio/audio conférence ;
 - préciser les lieux de séminaires au titre du poste 3.

Analyse de la réponse apportée :

Exemples à l'appui, l'organisation des séminaires est exposée clairement. Elle est surtout assortie de propositions de rayonnement qui viennent rehausser l'événement et lui donner une tout autre dimension. Les capacités de mise en place des débats en visio/audio conférence sont décrites clairement et laissent apparaître une bonne maîtrise de ce domaine par le candidat.

L'abord du sujet des lieux de séminaire est particulièrement créatif et intéressant.

Il ressort du traitement de l'ensemble de ce critère une dynamique très stimulante.

Note finale après négociation : 12/12 (soit + 5 points)

Sous-critère 4 : Liste des 5 sujets susceptibles de faire l'objet de notes d'analyse durant la première période du présent accord-cadre décrivant la problématique, accompagnée pour l'un d'entre eux d'un plan détaillé. (4 points)

Complément demandé :

- Il a été demandé au candidat d'intégrer dans le complément d'offre la liste des 5 sujets.

Analyse de la réponse apportée :

Tous les sujets proposés sont parfaitement en cible et il est à souligner que les trois premiers sont particulièrement en phase avec l'actualité de l'EMAT.

Le développement du sujet 5 est intéressant et bien axé sur les enseignements pour l'armée de Terre.

Une problématique nouvelle aurait avantageusement complété les sujets proposés.

Note finale après négociation : 3/4 (soit + 3 points)

CRITERE 2 : QUALITE ET PERTINENCE DE LA COMPOSITION ET DE L'ORGANISATION DE L'EQUIPE SCIENTIFIQUE. (14 points)

Qualité des profils de l'équipe de chercheurs conformément à l'article 7 de l'annexe technique du CCP valant AE.

Méthode, coordination du travail et modalités de répartition des tâches entre les différents acteurs.

Compléments demandés :

- Il a été demandé au candidat de :
 - Détailler la coordination du travail et les modalités de répartition des tâches entre les différents acteurs.
 - Détailler le rôle du [REDACTED] au sein de l'équipe scientifique.

Analyse de la réponse apportée :

Les détails demandés sont fournis. La coordination du travail et les modalités de répartition des tâches sont claires : [REDACTED]

Note finale après négociation : 14/14 (soit + 2 points)

CRITERE 3 : CAS PRATIQUE (10 POINTS)

Proposition d'une analyse du discours présidentiel du 7 février 2020 concernant la stratégie de défense et la dissuasion (1 feuille recto-verso maximum).

Complément demandé :

- Il a été demandé au candidat d'intégrer à son offre le cas pratique

Analyse de la réponse apportée :

La profondeur d'analyse est très intéressante et le point de vue, original.
Le style est plus journalistique que « scientifique » : c'est agréable à lire mais présenté de manière trop personnelle.

En outre, il manque une mise en exergue des enjeux pour l'adT.

Note finale après négociation : 7.5/10 POINTS (soit + 7.5 points)

- Le tableau ci-après récapitule les notes techniques obtenues à l'issue du premier tour de négociation :

			Soumissionnaires		
			FRS	CGI	CEIS
CRITERES	<i>Critère 1 (sur 36 points)</i>	Sous-critère 1 (sur 8 points)	●	●	8
		Sous-critère 2 (sur 12 points)	■	■	12
		Sous-critère 3 (sur 12 points)	■	■	12
		Sous-critère 4 (sur 4 points)	■	●	3
		Total critère 1	■	■	35
	<i>Critère 2 (sur 14 points)</i>		■	■	14
	<i>Critère 3 (sur 10 points)</i>		●	■	7.5
	Note technique totale Sur 60 points			■	■
Classement			●	●	2

4.3.2 Jugement financier post 1er tour de négociation

Les axes de négociation financière (pièce justificative n°6) définis par le service étaient les suivants :

- Concernant FRS,

[Redacted text]

- [Redacted text]
- [Redacted text]
- [Redacted text]
- [Redacted text]

Analyse de la nouvelle proposition financière de la FRS

Le tableau ci-après détaille et définit la note financière calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur offre (pièce justificative n°7).

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	██████	██████
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	██████	██████
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B	██████	██████
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	██████	██████
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé de 25 personnes maximum	Poste à bon de commande P6	██████	██████
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7	██████	██████
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8	██████	██████
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audéoconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9	██████	██████
Montant total scénario		248 020,00	297 624,00

- Suite à la négociation,

		Offre initiale HT	Offre initiale TTC	Offre post négociation 1er tour HT	Offre post négociation 1er tour TTC	Evolution %
P1		██████	██████	██████	██████	██████
P2		██████	██████	██████	██████	██████
Montant minimum / périodes		██████	██████	██████	██████	██████
Montant minimum AC		██████	██████	██████	██████	██████
P3	P3A	██████	██████	██████	██████	██████
	P3B	██████	██████	██████	██████	██████
	P3C	██████	██████	██████	██████	██████
P4	P4A	██████	██████	██████	██████	██████
	P4B	██████	██████	██████	██████	██████
	P4C	██████	██████	██████	██████	██████
P5		██████	██████	██████	██████	██████
P6		██████	██████	██████	██████	██████
P7		██████	██████	██████	██████	██████
P8		██████	██████	██████	██████	██████
P9		██████	██████	██████	██████	██████
P10		██████	██████	██████	██████	██████
Motant maximum / périodes		██████	██████	██████	██████	██████
Montant maximum AC		██████	██████	██████	██████	██████

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

- Concernant CGI,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Analyse de la nouvelle proposition financière de CG

	d'analyse (5)		Poste forfaitaire 1
Rédaction	majeure (1)		Poste forfaitaire 2
Orga	(1)	prestige	Poste à bon de commande P3B
Rédaction	d'analyse supplé		Poste à bon de commande P5
Organisation	participati	maximum)	Poste à bon de commande P6
Participation	nalyse)		Poste à bon de commande P7
	(1) (dédié	majeure »)	Poste à bon de commande P8
Participation	(2) par	(visio/audioconférence) (dédié	d'analyse) Poste à bon de commande P9

[REDACTED]

- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

		Offre initiale HT	Offre initiale TTC	Offre post négo 1er tour HT	Offre post négo 1er tour TTC	Evolution %
	P1					
	P2					
Montant minimum /périodes						
Montant minimum AC						
P3	P3A					
	P3B					
	P3C					
P4	P4A					
	P4B					
	P4C					
	P5					
	P6					
	P7					
	P8					
	P9					
	P10					
Motant maximum / périodes						
Montant maximum AC						

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

- **Concernant CEIS,**

D'une part, il leur a été demandé transmettre la DPGF/DPU transmise par l'administration dûment renseignée (intégrant le détail des prestations dédiées au postes 3 à 10) et d'indiquer le montant maximum par périodes conformément au CCP valant AE.

D'autre part, le service tenant compte d'une offre supérieure [redacted] à l'estimation allouée à cet observatoire (sur la base du marché antérieur et à périmètre égal), il a donc été demandé de justifier :

- concernant le poste forfaitaire n°2, le volume de jour et le montant total associé ;
- concernant les postes à bons de commande n°3 et 4, le total unitaire pour chaque item en intégrant le détail des volumes de jour, des prestations unitaires et des montants associés ;
- concernant le poste à bons de commande n°5, le montant total pour une note supplémentaire. [redacted]
- concernant les postes à bons de commande n°7 à 10, les volumes de jour et les montants associés très supérieurs au marché actuel, et d'autre part, le delta P7/P8 et le delta P9/P10.

Analyse de la nouvelle proposition financière de CEIS

Le tableau ci-après détaille et définit la note financière calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur offre (pièce justificative n°7).

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1		
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2		
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B		
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5		
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé (de 25 personnes maximum)	Poste à bon de commande P6		
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7		
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8		
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audiokonférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9		
Montant total scénario		214 510,00	257 412,00

Le service constate que le montant total du présent scénario est inférieur de 63 790,00 € HT (27.22%) au montant total du scénario associé à l'offre initiale.

- [Redacted content]

Le tableau ci-après détaille les montants de l'accord-cadre (montants initiaux et post 1^{er} tour de négociation) ainsi que les évolutions, par postes et globales :

		Offre initiale révisé HT	Offre initiale révisé TTC	Offre post négo 1er tour HT	Offre post négo 1er tour TTC	Evolution %
P1						
Montant minimum /périodes						
Montant minimum AC						
P3	P3A					
	P3B					
	P3C					
P4	P4A					
	P4B					
	P4C					
P5						
P6						
P7						
P8						
P9						
P10						
Motant maximum / périodes						
Montant maximum AC						

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

4.3.2.1 Récapitulatif des nouveaux montants

Le tableau ci-après récapitule les montants des scénarios de commandes et les notes financières obtenues suite au 1^{er} tour de négociation :

	Montant de l'offre <i>en € HT</i>	Note financière <i>sur 40 points</i>	Classement
1. FRS	248 020,00		
2. CGI	212 240,00		
3. CEIS	214 510,00	39.58	2 ^{ème}

Au vu des nouvelles offres financières transmises et des axes possibles de négociation, le service a fait le choix de recourir à un deuxième tour de négociation. En effet, malgré une baisse conséquente des offres des candidats CEIS et CGI, le montant maximum reste supérieur à l'estimation du service.

4.3.3 Classement issu des notations technique et financière des offres post négociation (1^{er} tour)

Le classement à l'issue de la notation technique et financière des offres initiales donne les résultats suivants :

Soumissionnaires	Note technique <i>sur 60 points</i>	Note financière <i>sur 40 points</i>	Note totale <i>sur 100 points</i>	Classement
1. FRS				
2. CGI				
3. CEIS	56.50	39.58	96.08	1 ^{er}

A la lecture de ce tableau, le service constate que l'offre technique et financière initiale de la société CEIS se classe première (96.08/100.00).

4.3.4 Jugement financier post 2^{ème} tour de négociation

Du fait du montant des offres jugé très supérieur à l'estimation faite par l'Administration sur les prestations à réaliser, le service a fait le choix de recourir à un second tour de négociation portant uniquement sur le plan financier.

Les axes de négociation financière (pièce justificative n°8) définis par le service étaient les suivants :

- Concernant FRS,

[Redacted text block]

- Concernant CGI,

[Redacted text block]

- **Concernant CEIS,**

Le service a demandé au candidat d'optimiser sa dernière offre [REDACTED] En effet, d'une part, les montants [REDACTED] d'autre part, les volumes journaliers [REDACTED] dédiés à ces 2 postes sont très supérieurs au montant et au volume moyen de l'ensemble des offres transmises.

4.3.4.1 Jugement financier post 2^{ème} tour de négociation FRS

Le tableau ci-après détaille et définit la note financière calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur dernière offre (pièce justificative n°9).

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	[REDACTED]	[REDACTED]
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	[REDACTED]	[REDACTED]
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige [REDACTED]	Poste à bon de commande P3B	[REDACTED]	[REDACTED]
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	[REDACTED]	[REDACTED]
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé (de 25 personnes maximum)	Poste à bon de commande P6	[REDACTED]	[REDACTED]
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse) [REDACTED]	Poste à bon de commande P7	[REDACTED]	[REDACTED]
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure ») [REDACTED]	Poste à bon de commande P8	[REDACTED]	[REDACTED]
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audiocoférence) (dédié à la note d'analyse) [REDACTED]	Poste à bon de commande P9	[REDACTED]	[REDACTED]
Montant total scénario		236 946,43	284 335,72

[REDACTED]

- [REDACTED]

[REDACTED]

Le tableau ci-après détaille les montants de l'accord-cadre (montants initiaux, post 1^{er} et 2^{ème} tour de négociation) ainsi que les évolutions, par postes et globales :

		Offre initiale HT	Offre initiale TTC	Offre post négociation 1er tour HT	Offre post négociation 1er tour TTC	Evolution %	Offre post négociation 2ème tour HT	Offre post négociation 2ème tour TTC	Evolution %	Evolution %/offre initiale
P1										
P2										
Montant minimum /périodes										
Montant minimum AC										
P3										
P3A										
P3B										
P3C										
P4										
P4A										
P4B										
P4C										
P5										
P6										
P7										
P8										
P9										
P10										

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

4.3.4.2 Jugement financier post 2^{ème} tour de négociation CGI

Le tableau ci-après détaille et définit la note financière calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur dernière offre (pièce justificative n°9).

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1		
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2		
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B		
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5		
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé (de 25 personnes maximum)	Poste à bon de commande P6		
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7		
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8		
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audiokonfère) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9		
Montant total scénario		206 510,00	247 812,00



• [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

		Offre initiale HT	Offre initiale TTC	Offre post négo 1er tour HT	Offre post négo 1er tour TTC	Evolution %	Offre post négo 2ème tour HT	Offre post négo 2ème tour TTC	Evolution %	Evolution %/offre initiale
	P1	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P2	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Montant minimum /périodes	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Montant minimum AC	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
P3	P3A	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P3B	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P3C	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
P4	P4A	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P4B	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P4C	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P5	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P6	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P7	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P8	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P9	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	P10	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

4.3.4.3 Jugement financier post 2^{ème} tour de négociation CEIS

Le tableau ci-après détaille et définit la note financière calculée sur la base du scénario de commandes ci-dessous et des prix indiqués par les soumissionnaires dans l'article 4.1 du cahier des clauses administratives valant acte d'engagement de leur dernière offre (pièce justificative n°9).

Prestations	Postes	Prix € HT	Prix € TTC
Rédaction de notes d'analyse (5)	Poste forfaitaire 1	██████████	██████████
Rédaction d'une note d'analyse « majeure » (1)	Poste forfaitaire 2	██████	██████
Organisation et animation d'un (1) séminaire de 90 personnes dans un lieu de prestige	Poste à bon de commande P3B	██████	██████
Rédaction de deux (2) notes d'analyse supplémentaires	Poste à bon de commande P5	██████████	██████████
Organisation et participation à un (1) séminaire fermé (de 25 personnes maximum)	Poste à bon de commande P6	██████	██████
Participation à trois (3) débats (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P7	██████	██████
Participation à un (1) débat (dédié à la note d'analyse « majeure »)	Poste à bon de commande P8	██████████	██████████
Participation à deux (2) débats par voie dématérialisée (visio/audioconférence) (dédié à la note d'analyse)	Poste à bon de commande P9	██████	██████
Montant total scénario		195 705,00	234 846,00

Le service constate que le montant total du présent scénario est inférieur de 18 805,00 € HT (8.77%) au montant total du scénario associé à l'offre post 1^{er} tour de négociation et de 82 595,00 € HT (29.68%) au montant total du scénario associé à l'offre initiale.

- Suite à la négociation, le service constate que le montant minimum de l'accord-cadre n'a pas évolué. En outre, le gain obtenu sur le montant maximum de l'AC est de 63 645,00 € HT soit 76 374,00 € TTC (9.08%).

Suit à cette deuxième négociation financière, le gain obtenu par rapport à l'offre initiale est de :

- 140 250,00 € HT soit 168 300,00 € TTC sur le montant minimum de l'accord-cadre (27.50%) ;
- 325 005,00 € HT soit 390 006,00 € TTC sur le montant maximum de l'accord-cadre (33.76%) ;

De plus, le montant maximum de l'accord-cadre de la dernière offre du candidat CEIS, est inférieur au montant maximum estimé par le service (11.42%) et au montant maximum du marché antérieur (9.72%).

Le tableau ci-après détaille les montants de l'accord-cadre (montants initiaux, post 1^{er} et 2^{ème} tour de négociation) ainsi que les évolutions, par postes et globales :

	Offre initiale révisé HT	Offre initiale révisé TTC	Offre post négo 1er tour HT	Offre post négo 1er tour TTC	Evolution %	Offre post négo 2ème tour HT	Offre post négo 2ème tour TTC	Evolution %	Evolution %/offre initiale
P1									
P2									
Montant minimum /périodes									
Montant minimum AC									
P3	P3A								
	P3B								
	P3C								
P4	P4A								
	P4B								
	P4C								
P5									
P6									
P7									
P8									
P9									
P10									
Motant maximum / périodes									
Montant maximum AC									

* Le montant minimum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires de la première période (P1 + P2).

** Le montant maximum de l'accord-cadre, pour une période, est égal à la somme des montants des postes forfaitaires (P1 + P2) + (P3C + P5 X 3 + P6 + P7 X 5 + P8).

- 4.3.4.4 Le tableau ci-après récapitule les montants des scénarios de commandes et les notes financières obtenues suite au 2^{ème} tour de négociation :

Soumissionnaires	Montant de l'offre en € HT	Note financière sur 40 points	Classement
1. FRS	236 946,43		
2. CGI	206 510,00		
3. CEIS	195 705,00	40.00	1 ^{er}

4.3.5 Classement issu des notations technique et financière des offres post négociation (2^{ème} tour)

Le classement à l'issue de la notation technique et financière des offres initiales donne les résultats suivants :

Soumissionnaires	Note technique sur 60 points	Note financière sur 40 points	Note totale sur 100 points	Classement
1. FRS				
2. CGI				
3. CEIS	56.50	40.00	96.50	1 ^{er}

A la lecture de ce tableau, le service constate que l'offre technique et financière initiale de la société CEIS se classe première (96.50/100.00).

Concernant le poste 2 :

[Redacted text block]

Concernant le poste 3C (montant maximum des 2 postes dédiés aux séminaires ouverts) :

[Redacted text block]

Concernant le poste 5 :

[Redacted text block]

Concernant le poste 6 :

[Redacted text block]

Concernant le poste 7 :

[Redacted text block]

Concernant le poste 8 :

[Redacted text block]

D'où :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- **Le montant du gain (G) sur la durée totale (36 mois) de l'accord-cadre est le suivant :**

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



[Redacted text block]



[Redacted text block]

Rapport de présentation du marché ayant pour objet :

Observatoire n°2020-06 intitulé : « Observatoire de l'armée de Terre 2035 ».

**Titulaire :
CEIS – Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique**

L'acheteur en charge du dossier (SGA/SDPAMG/BPI)	Le responsable technique (EMAT/MGAT)
	

Le chef de la section d'achats en charge du dossier (SGA/SDPAMG/BPI)	La cheffe du bureau des achats en charge du dossier ou son adjoint (SGA/SDPAMG/BPI)
	

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

La représentante du pouvoir adjudicateur (SGA/SDPAMG)
